

*Droits et Responsabilités des employés de la
Ferme afin d'assurer des postes de travail
sécuritaires.*

*D'après la réunion du
Le Saskatchewan Farm Injury Control Summit VI,
à l'Institute of Agricultural Rural and Environmental Health,
University of Saskatchewan*





Table de matières

Mise en contexte	2
Le forum	3
La situation actuelle	5
La santé et la sécurité au travail en Saskatchewan.....	7
La <i>Workers' Compensation Board</i> de la Saskatchewan	8
<i>Au Sommet</i>	8
Thème 1 : L'évolution du travailleur agricole	9
Thème 2 : La situation du travailleur saisonnier	10
Thème 3 : Les périodes de formation intense à l'intention des travailleurs.....	11
Thème 4 : Le programme d'incitatifs en matière de sécurité agricole.....	12
Thème 5 : La sensibilisation des employeurs	13
Résumé	14
Références.....	14
Annexe I Participants et organismes représentés au <i>Saskatchewan Farm Injury Control Summit VI</i> de l'IAREH	15
Annexe II Ordre du jour du <i>Saskatchewan Farm Injury Control Summit VI</i> de l'IAREH	17
Annexe III Notes des séances selon les cinq thèmes du <i>Saskatchewan Farm Injury Control Summit VI</i> de l'IAREH.....	19



Mise en contexte

En tant que groupe professionnel, les travailleurs agricoles affichent des taux élevés d'accidents et de maladies professionnels (1). En 2004, un total de 46 600 personnes travaillaient dans le secteur agricole en Saskatchewan, ce qui constitue 10 % de la main-d'œuvre totale de la province (2) et le troisième groupe industriel le plus important après les gens de métiers et les professionnels de la santé. Au moment du Recensement de la population et du Recensement de l'agriculture de 2001, la population agricole représentait 12,9 % de la population totale de la Saskatchewan, d'où l'importance de la santé et de la sécurité des agriculteurs et de leurs membres de famille comme enjeux de santé publique et de main-d'œuvre dans la province.



Le forum

Le *Saskatchewan Farm Injury Control Summit VI* (Sommet sur la prévention des blessures en milieu agricole de la Saskatchewan) (le « Sommet ») est une initiative qui a été lancée en 1999 par le *Agricultural Health and Safety Network* (« le Réseau »), un réseau de santé et de sécurité en milieu agricole de l'Institute of Agricultural Rural and Environmental Health (IAREH). L'association des administrateurs municipaux ruraux de la province, la *Saskatchewan Association of Rural Municipalities*, apporte un soutien au Sommet afin d'examiner *le bilan dévastateur des blessures et des décès en milieu agricole* et d'*obtenir l'avis des agriculteurs et d'autres intervenants à l'égard des moyens d'éliminer les décès et les blessures à la ferme en Saskatchewan*. Le Sommet annuel est devenu un forum propice au dialogue entre les producteurs, les leaders communautaires et les praticiens en promotion de la santé et en prévention des blessures, qui y abordent des questions sur la prévention des blessures en milieu agricole.

Le thème de chaque Sommet est sélectionné par les membres du Comité directeur du Réseau. Le Comité est composé de producteurs qui sont élus par les membres généraux du Réseau. Le Comité a identifié le thème du VI^e Sommet, c'est-à-dire « Droits et responsabilités des propriétaires et des exploitants agricoles d'assurer un lieu de travail sécuritaire », comme un sujet important pour les raisons suivantes :

- Un plus grand nombre d'agriculteurs embaucheront des travailleurs en raison des exploitations devenues plus grandes.
- Il se peut que les nouveaux travailleurs agricoles proviennent des villes et ne connaissent donc pas les pratiques et les dangers liés à l'agriculture.
- Les nouveaux travailleurs ont tendance d'être à risque des accidents du travail.
- Les jeunes travailleurs ont moins tendance à connaître leurs droits relatifs à la santé et à la sécurité.
- Le propriétaire ou l'exploitant agricole pourrait traiter de façon différente les engagés et les travailleurs qui ne sont pas membres de la famille.

Le thème reflète des recommandations antérieures en recherche et en politique qui ont été présentées par l'IAREH. Dans leur rapport intitulé *Toward Human Sustainability in Agriculture* (3), Dosman et McDuffie ont envisagé :



« 1.1.4 Que le propriétaire ou l'exploitant agricole, les membres de famille, les employés, les visiteurs et autres personnes reçoivent une formation adéquate dans les procédures agricoles sécuritaires, dans l'utilisation de l'équipement, etc., et dans l'utilisation d'équipement de protection individuelle.

2.1.1.10 L'établissement de composantes sur la santé et la sécurité en milieu agricole comme partie du programme d'études dans les écoles rurales.

2.2.2 L'amélioration de la formation des professionnels au sein des collèges agricoles par l'inclusion de l'information sur la santé et la sécurité en milieu agricole dans les programmes d'études des établissements ciblés. »

Le thème correspondait également aux objectifs de l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA). La mission de cette dernière vise un milieu de travail sans accidents ou maladies professionnels dans le secteur agricole canadien. Pour y arriver, les efforts sont axés sur les domaines de résultats clés. La formation de sécurité des nouveaux travailleurs agricoles est alignée sur les domaines de résultats clés de l'ACSA, soit :

- la formation de sécurité à l'intention des jeunes : prestation et développement
- la formation de sécurité : prestation et développement

Le *Saskatchewan Farm Injury Control Summit VI* s'est déroulé le 8 novembre 2004 à Saskatoon (Saskatchewan). Il y avait 81 participants au Sommet. La liste de participants se trouve en Annexe I, et l'ordre du jour du Sommet, en Annexe II. Le matin a servi d'initiation au sujet. Des conférenciers ont fourni de l'information sur les taux de blessures chez les jeunes travailleurs des exploitations en Saskatchewan; sur la protection facultative d'un régime d'indemnisation des accidents du travail à l'intention des employeurs agricoles; et sur les droits et responsabilités des propriétaires et des exploitants agricoles. Cameron Wilk du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et du Développement rural de la Saskatchewan a animé la session de l'après-midi. Les participants ont formé des groupes de discussion pour aborder: 1) le contenu et la prestation des programmes de formation; 2) les priorités et le plan d'action quant à la formation des nouveaux travailleurs agricoles en Saskatchewan.



La situation actuelle

Comme dans la plupart du Canada, l'exploitation familiale traditionnelle évolue en Saskatchewan. Selon le Recensement de l'agriculture de 2001, le nombre d'exploitants agricoles dans la province a chuté de 9,1 %, passant de 72 925 en 1996 à 66 275 en 2001 (4). Parmi les exploitants agricoles, les jeunes agriculteurs entre 15 et 34 ans ont présenté le déclin le plus important. Depuis 1991, les exploitants de ce groupe d'âge ont diminué de près de la moitié. Par voie de conséquence, les agriculteurs âgés de 55 ans ou plus représentent actuellement 37 % des exploitants agricoles. De plus, la population agricole totale en Saskatchewan a baissé de 11,9 % au cours de la même période. Cette tendance suggère qu'il faudra un nombre important de nouveaux travailleurs agricoles pendant la prochaine décennie. La population agricole en déclin se traduit également par une réduction dans le réservoir de main-d'œuvre agricole traditionnelle. Bon nombre des nouveaux travailleurs requis pour travailler dans les exploitations en Saskatchewan n'auront pas forcément la formation et l'expérience qui font partie du bagage de ceux ayant grandi à la ferme.

Les jeunes agriculteurs de la Saskatchewan obtenaient traditionnellement leur formation officielle par l'entremise des programmes menant à un certificat ou à un diplôme en agriculture de l'Université de la Saskatchewan. Cependant, les inscriptions aux deux programmes connaissent une baisse dramatique depuis les dix dernières années. Le nombre d'étudiants inscrits au certificat en agriculture a diminué de plus de la moitié, allant de 72 étudiants en 1995-1996 à 26 étudiants en 2004-2005. Un déclin semblable s'est produit chez les étudiants inscrits au diplôme en agriculture; ceux-ci totalisaient 159 en 1997-1998 pour ne compter au total que 80 en 2004-2005.

Pendant les 25 dernières années, les exploitations agricoles en Saskatchewan sont devenues plus grandes. D'après Statistique Canada, l'exploitation agricole moyenne en Saskatchewan a passé de 180 hectares en 1981 à 320 hectares en 2001. Alors que le nombre d'exploitants agricoles et d'entreprises agricoles a diminué, la superficie totale mise en culture demeure inchangée. Cette tendance indique qu'il y a moins d'entreprises agricoles, mais que celles-ci possèdent une plus grande superficie cultivée. Outre les membres de famille, les propriétaires et les exploitants agricoles dépendent de plus en plus des travailleurs saisonniers à temps plein qui ne sont pas membres de famille afin de compléter le cycle de production agricole.



Le taux de blessures des « nouveaux » travailleurs dans les exploitations agricoles en Saskatchewan n'est pas bien connu. Dans un effort pour comprendre la situation, on a examiné les données relatives à la Saskatchewan du Programme canadien de surveillance des blessures en milieu agricole. Les données ne fournissaient pas de détails au sujet des années d'expérience de travail des personnes ayant subi une blessure. Puisque les « nouveaux » travailleurs sont souvent jeunes et que l'âge sert d'indice du nombre d'années d'expérience, on a examiné le taux de blessures chez les travailleurs âgés de 14 à 29 ans. Durant la période allant de 1990 à 2003, il y avait, en moyenne, deux accidents du travail mortels par année chez ce groupe d'âge; 48 % de ces accidents se sont produits chez les travailleurs âgés de 14 à 19 ans et le reste, chez ceux de 20 à 29 ans. Parmi ceux qui sont décédés, 41 % des victimes étaient membres de la famille du propriétaire ou de l'exploitant et 31 % des victimes étaient des engagés. Les blessures mortelles étaient principalement liées à la machinerie et ensuite à l'exposition aux risques environnementaux tels que les substances toxiques et l'électricité. Le renversement de machinerie formait 38 % du total. De la période allant de 1990 à 2000, une moyenne de 45 personnes par année chez ce groupe d'âge ont été hospitalisées avec des blessures subies à la ferme. Parmi les personnes hospitalisées, l'enchevêtrement dans les machines représentait 21 % de toutes les blessures, suivies des blessures associées aux animaux à 13 %. La tarière à grain, la prise de force et la moissonneuse-batteuse constituaient les machines les plus souvent identifiées dans les blessures causées par l'enchevêtrement dans les machines. Il est évident que les dangers liés à la machinerie et à l'environnement représentent des facteurs importants dans le taux de blessures chez les jeunes travailleurs (5).



La santé et la sécurité au travail en Saskatchewan

La législation du travail en Saskatchewan définit l'employeur comme étant « une personne, une firme, une association ou une entité qui dispose d'une ou de plusieurs personnes à son service par rapport au lieu de travail » (6). Il faut noter que la définition ne distingue pas entre un service rémunéré et non rémunéré. En tant qu'employeur, il incombe au propriétaire ou à l'exploitant agricole de connaître et de mettre en application les lois qui assurent la santé et la sécurité de toutes les personnes qui travaillent dans l'exploitation. En Saskatchewan, la *Occupational Health and Safety Act, 1993* (Loi sur la santé et la sécurité au travail) et les *Occupational Health and Safety Regulations, 1996* (Règlements sur la santé et la sécurité au travail) s'appliquent à tous les lieux de travail, y compris les exploitations agricoles. Cette législation est administrée par la Division de la santé et de la sécurité au travail du ministère du Travail de la Saskatchewan. Les législateurs reconnaissent la nature unique du lieu de travail agricole dans la *Occupational Health and Safety Act* en exigeant un conseil sur la santé et la sécurité à la ferme, soit le *Farm Health and Safety Council*. Ce conseil est composé de producteurs agricoles qui fournissent des conseils au ministre du Travail sur les questions relatives à la loi et aux règlements. Au sein de la Division de la santé et de la sécurité au travail, on compte trois agents de santé au travail qui sont responsables d'assurer la conformité à la loi dans le secteur agricole. Leurs tâches consistent à inspecter les sites de travail agricoles, y compris les exploitations agricoles; à apporter un soutien aux employeurs pour assurer la conformité à la loi et aux règlements en matière de santé et de sécurité au travail; et à enquêter sur les accidents du travail mortels et graves (6).

Pendant une période récente de cinq ans en Saskatchewan, il y avait 189 blessures mortelles dans toutes les industries, à l'exception des exploitations agricoles. Ces dernières comptaient 123 accidents du travail mortels au cours de la même période (5). Évidemment, la ferme représente un des lieux de travail les plus dangereux dans la province. Dans le but de réduire la fréquence et la gravité des accidents et des maladies professionnels dans le secteur agricole, la Division de la santé et de la sécurité au travail essaie de sensibiliser les agriculteurs à leurs droits et responsabilités législatifs. Ce concept de responsabilités qu'assument un employeur et un travailleur s'appelle également la « diligence due » (6). On entreprend actuellement des inspections des lieux de travail agricoles en prêtant une attention particulière aux plus grands employeurs, sans toutefois négliger les exploitations familiales. Les inspections font en sorte que la loi soit exécutée. Dans un cas extrême, défaut de conformité à la loi de la part de l'employeur peut entraîner la suspension des activités d'une entreprise agricole, tout comme dans n'importe



quel autre lieu de travail. On est en train de créer des ressources qui permettront aux agriculteurs de comprendre la législation et de s'y conformer. La législation exige que les employeurs fournissent la formation nécessaire à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Les éléments clés d'un programme de formation efficace quant aux lieux de travail agricoles sont exposés dans des publications disponibles auprès de la Division de la santé et de la sécurité au travail.

La Commission des accidents du travail de la Saskatchewan

La *Saskatchewan Workers' Compensation Board* (Commission des accidents du travail de la Saskatchewan) (WCB) perçoit des primes annuels auprès des employeurs et utilise les fonds ainsi recueillis pour indemniser les travailleurs blessés qui ont subi des pertes de revenu ou qui ont engagé des dépenses. La plupart des industries de la Saskatchewan doivent obligatoirement être protégées par les dispositions de la *Workers' Compensation Act, 1979* (Loi sur les accidents du travail). Par contre, la protection est facultative quant à l'industrie agricole. Un agriculteur qui désire obtenir la protection doit en faire la demande. Les avantages fournis par l'indemnisation des accidents du travail, la *Workers' Compensation Insurance*, comprennent des avantages financiers et des prestations de santé et de décès qui protègent l'employeur et l'employé. Actuellement, moins de 3 % des agriculteurs profitent de la protection de cette assurance. Dans le cadre de la WCB, les lieux de travail affichant un faible taux de blessures et de maladies reçoivent en récompense des primes d'assurances réduites, alors que les lieux de travail ayant un taux élevé de blessures et de maladies se font imposer des frais supplémentaires. Un avantage majeur dont profitent les employeurs qui souscrivent une assurance de la WCB est le fait d'être à l'abri de toute poursuite entreprise par un travailleur blessé et de savoir que celui-ci a droit à une indemnité d'assurance-salaire et à des prestations de santé et de décès. En raison de la faible souscription des agriculteurs au régime d'assurances, ceux-ci courent le risque d'être poursuivis par des travailleurs blessés et d'engager des coûts d'un accident invalidant.

Au Sommet.....

Les participants au Sommet ont reçu l'information fournie ci-dessus pendant la session matinale et, en après-midi, ont abordé dans des groupes de discussion les enjeux en matière de formation. Les discussions des groupes se concentraient sur les sujets suivants: 1) le contenu et la prestation des programmes de formation; 2) les priorités et le plan d'action quant à la formation des nouveaux travailleurs agricoles en Saskatchewan. Les pages suivantes offrent l'analyse de ces délibérations.



Thème 1: L'évolution du travailleur agricole

Un nombre croissant de nouveaux travailleurs proviennent des milieux non agricoles et, par conséquent, connaissent moins les pratiques et les risques associés à l'industrie agricole.

Informations générales:

La population agricole en Saskatchewan continue de diminuer, tout comme le réservoir de main-d'oeuvre traditionnelle (4).

Les exploitations agricoles en Saskatchewan sont devenues plus grandes et le nombre d'exploitations a chuté (7).

Les nouveaux travailleurs proviennent de plus en plus des milieux non agricoles et nécessitent une formation fondée sur les compétences et les sujets fondamentaux que l'on tenait pour acquis au passé si les travailleurs avaient été exposés à la vie rurale en Saskatchewan.

Les travailleurs agricoles et les travailleurs en horticulture gagnent 15 000 \$ de moins par année que la moyenne de toutes les autres professions en Saskatchewan (8). Les salaires des travailleurs agricoles et des travailleurs en horticulture ne sont donc pas concurrentiels comparativement aux tendances de l'emploi actuelles en Saskatchewan.

Où sommes-nous rendus?

Les agriculteurs et leurs employés ne sont pas bien informés au sujet de la variété des possibilités de formation et des ressources qui existent partout en Saskatchewan.

Les perspectives d'emploi sont limitées quant aux travailleurs agricoles.

Les inscriptions aux programmes de formation traditionnels diminuent depuis quelques temps (9).

L'avenir:

Les agriculteurs de la Saskatchewan seront en concurrence avec d'autres industries pour obtenir des travailleurs qualifiés (7). Ils doivent explorer les possibilités de formation et de développement comme moyen d'être concurrentiels.

Les agriculteurs en tant qu'employeurs doivent offrir des incitatifs en vue de retenir des travailleurs formés. La combinaison d'incitatifs peut varier en fonction de la situation de chaque travailleur. Les incitatifs peuvent comprendre des possibilités d'acquérir des compétences en gestion agricole, les salaires, les avantages sociaux rattachés à l'emploi, le logement, les prestations de la WCB et la mise en contact avec des personnes-ressources de l'industrie.



Thème 2: La situation du travailleur saisonnier

Un grand nombre de travailleurs saisonniers sont formés et embauchés au plus fort de la saison. Les agriculteurs en tant qu'employeurs croient que les possibilités d'orientation en santé et en sécurité agricoles sont limitées pendant ces périodes.

Informations générales:

Les agriculteurs ont une période de temps très restreinte pour compléter leurs tâches agricoles chaque saison. Ils doivent tirer profit des conditions favorables, car leur gagne-pain est directement touché par la météo.

La demande de travailleurs agricoles en Saskatchewan est dictée par la saison. En 2000, seulement 32 % des travailleurs agricoles et des travailleurs en horticulture de la Saskatchewan travaillaient toute l'année à temps plein (8).

Où sommes-nous rendus?

En Saskatchewan, les lieux de travail agricoles ne sont pas exempts de la législation provinciale: la *Occupational Health and Safety Act, 1993* et les *Occupational Health and Safety Regulations, 1996*.

Selon la *Occupational Health and Safety Act* (Partie II: article 9 (2) et règlements 19 et 22), il incombe aux employeurs agricoles de « former les nouveaux employés et les travailleurs inexpérimentés par rapport à toutes les questions nécessaires à la protection de leur santé et de leur sécurité » (6).

Toujours selon la *Occupational Health and Safety Act, 1993*, l'agriculteur en tant qu'employeur « doit prévoir les risques possibles et faire tout ce qui est en pratique possible pour prévenir les accidents dans son exploitation ». Il s'agit de la « diligence due ».

Le nombre même des lieux de travail agricoles et leur nature géographiquement diverse empêchent l'inspection et la mise en application systématiques par des représentants de la santé au travail de la *Occupational Health and Safety Act* et ses règlements à chaque lieu de travail agricole. Cela ne modifie pas, toutefois, les responsabilités morale et légale des employeurs agricoles en vertu de la loi. S'ils ne respectent pas la législation, les employeurs agricoles sont exposés à des poursuites.

L'avenir:

Les employeurs agricoles, les travailleurs agricoles et les organismes dirigeants doivent faire de la formation une priorité. Tous ceux qui prennent part à une entreprise agricole ont la responsabilité d'assurer la santé, la sécurité et la production.

Les initiatives de formation doivent être planifiées et offertes avant la pleine saison, à quel moment les contraintes en matière de temps limitent les possibilités de formation efficaces.

Les agriculteurs doivent être conscients de leur responsabilité légale de former les employés.

Les organismes dirigeants doivent sensibiliser les agriculteurs à la *Occupational Health and Safety Act*, telle qu'elle s'applique à ces derniers.

Les infractions en milieu agricole à la *Occupational Health and Safety Act* doivent entraîner des conséquences concrètes.



Thème 3: Les périodes de formation intense à l'intention des travailleurs

On utilise les machines de façon intensive pendant une courte période de temps; puis, on ne s'en sert plus jusqu'au prochain cycle de production. Les travailleurs nécessitent une nouvelle formation en matière de l'équipement utilisé chaque saison.

Informations générales:

L'utilisation et l'entretien des machines constituent un thème constant et quotidien dans le travail des travailleurs agricoles de la Saskatchewan. Une formation en matière de l'utilisation et de l'entretien sécuritaires de la machinerie agricole est donc une priorité.

En Saskatchewan, la machinerie agricole joue un rôle dans 75 % des accidents du travail mortels et dans 47 % des blessures nécessitant l'hospitalisation. Ces proportions excèdent celles observées pour l'ensemble du Canada. La machinerie agricole représente le plus grand danger dans les exploitations agricoles de la Saskatchewan (10).

La taille et le type de production déterminent le nombre et le type de machines utilisées dans les exploitations en Saskatchewan. C'est pourquoi les exigences en formation sont complexes. Par contre, les principes de base quant à l'utilisation de la machinerie nécessaire à chaque type de système de production agricole sont semblables (par exemple la production de céréales, l'élevage de bovins et l'élevage de porcs).

Où sommes-nous rendus?

Il existe quelques possibilités de formation en matière de machinerie à l'intention des travailleurs agricoles en Saskatchewan. Celles-ci sont offertes par l'entremise des organismes de recherche, des fabricants et des concessionnaires de machinerie, des collèges régionaux et des groupes d'intérêt spéciaux.

Des manuels de l'utilisateur sont disponibles pour la machinerie agricole neuve et pour la plupart de la machinerie d'occasion.

L'avenir:

Les concessionnaires et les fabricants de la machinerie doivent accroître la sensibilisation aux programmes de formation existants qui sont offerts aux employeurs agricoles et à leurs employés. Les agriculteurs et les employés agricoles doivent régulièrement profiter des possibilités de formation.

Les travailleurs agricoles ne font pas partie d'un grand groupe de travailleurs. Ainsi, la prestation des formations et les matériels de formation doivent être conçus à l'intention d'une seule personne ou d'un petit groupe dans une région rurale et éloignée.

Les tâches varient d'une exploitation agricole à une autre, mais beaucoup de travailleurs agricoles complètent des tâches de base semblables (11). *Différents* types d'agriculteurs, qui ont des besoins de main-d'oeuvre saisonnière *différents*, pourraient retenir des employés formés en collaborant pour leur offrir un emploi permanent.



Thème 4: Le programme d'incitatifs en matière de sécurité agricole

Aucun programme d'incitatifs en matière de sécurité agricole n'existe en Saskatchewan. Un tel programme offrirait des incitatifs concrets aux agriculteurs pour qu'ils élaborent et mettent en œuvre des plans de sécurité agricole, embauchent des travailleurs formés en santé et en sécurité et tiennent des registres relatifs à la santé et à la sécurité au travail.

Informations générales :

La WCB fournit à de nombreuses industries en Saskatchewan des incitatifs facilement identifiables pour qu'on assure un lieu de travail sain et sécuritaire. Cette commission provinciale protège l'employeur et l'employé en leur fournissant des avantages financiers et des prestations de maladie et de décès. La WCB perçoit des primes auprès des employeurs et utilise les fonds ainsi recueillis pour indemniser les travailleurs blessés qui subissent des pertes de revenu ou qui engagent des dépenses.

Un grand nombre des membres de famille travaillent dans les exploitations et ne sont pas reconnus comme des employés.

On a mis en évidence les coûts indirects rattachés à l'exploitation d'une ferme non sécuritaire; il n'existe pas d'initiatives, toutefois, qui identifient et récompensent les entreprises agricoles sécuritaires.

Où sommes-nous rendus?

Les agriculteurs et les travailleurs agricoles ne sont pas automatiquement protégés par la *Workers' Compensation Act, 1979*. La protection est facultative et il faut en présenter une demande. À part la WCB, aucune autre société d'assurances en Saskatchewan n'offre des incitatifs qui encouragent des initiatives de santé et de sécurité dans les exploitations agricoles. Très peu d'agriculteurs souscrivent l'assurance de la WCB. Environ 3 % des travailleurs agricoles en Saskatchewan sont protégés par la WCB.

L'avenir:

La société d'assurances du gouvernement de la Saskatchewan, la Saskatchewan Government Insurance, a conçu un système de récompense qui accorde une réduction des primes d'assurances d'automobile aux conducteurs prudents, alors que les conducteurs imprudents sont pénalisés en recevant des points d'inaptitude qui augmentent les primes d'assurances (12). Le programme de reconnaissance des conducteurs prudents pourrait servir de modèle aux sociétés d'assurances en Saskatchewan dans la création d'un programme d'incitatifs qui encourage la formation et la sécurité agricoles. Les agriculteurs qui adoptent de bonnes pratiques en matière de formation et de sécurité pourraient se voir récompensés par des taux d'assurances réduits, tandis que les producteurs qui ne font pas de la formation une priorité continueront de payer des primes d'assurances élevées.

La WCB doit améliorer son marketing auprès des agriculteurs et de leurs employés.



Thème 5: La sensibilisation des employeurs

Il faut accroître la sensibilisation des agriculteurs à la formation et aux ressources de santé et de sécurité destinées aux travailleurs agricoles en Saskatchewan.

Informations générales:

De nos jours, les agriculteurs de la Saskatchewan ont une vaste gamme de responsabilités dans la gestion d'une exploitation agricole. Des tâches typiques comprennent (13):

- les décisions relatives aux types et aux quantités de cultures à produire;
- la gestion des bestiaux qu'ils élèvent;
- l'établissement des programmes de marketing;
- l'achat de la machinerie agricole, de bestiaux, de semences, des aliments et d'autres intrants;
- l'entretien de la machinerie agricole, les installations et les bâtiments;
- la tenue des dossiers par rapport aux finances et à la production;
- le suivi des tendances du marché et les décisions en conséquence;
- la comptabilité;
- l'embauche et la supervision des travailleurs agricoles.

Où sommes-nous rendus?

Actuellement, les programmes officiels de formation agricole qui sont offerts en Saskatchewan sont exposés dans un document du ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan intitulé *Human Resource Skills Needs Assessment for Primary Agriculture Production Sector* (7). Il existe un écart entre les agriculteurs de la Saskatchewan et les programmes de formation actuels qui permettent de former les travailleurs agricoles.

Les agriculteurs et les travailleurs agricoles sont conscients de certaines possibilités de formation qui existent en Saskatchewan, mais ils citent le manque de temps, le coût et la distance à la formation comme des obstacles qui limitent la participation (7).

L'avenir:

Les organismes qui réglementent les responsabilités des agriculteurs en ce qui a trait à la formation des travailleurs doivent améliorer leur diffusion du message auprès des agriculteurs. La présentation de l'information sur les droits et les responsabilités des agriculteurs en tant qu'employeurs doit être une priorité.

Les organismes doivent poursuivre leurs efforts pour créer des ressources de formation qui répondent aux besoins des agriculteurs et de leurs employés.

Une approche collaborative dans une région géographique assure la faisabilité de la formation.

Les agriculteurs en tant qu'employeurs doivent jouer un rôle actif dans l'identification des ressources qui répondront aux besoins particuliers en formation de leurs employés.

Le *Saskatchewan Agriculture Knowledge Centre*, un centre du savoir sur l'agriculture, se veut un endroit où les agriculteurs peuvent commencer à trouver des réponses sur des sujets agricoles d'actualité. Le centre œuvre également à créer des possibilités axées sur l'agriculture (14). L'information sur la formation des travailleurs agricoles devrait être présentée comme sujet dans les sections des industries agricoles (*agribusiness*) et de gestion (*management*) du centre.





Résumé

Les agriculteurs doivent être informés de leur obligation de former leurs employés.

Les agriculteurs doivent faire de la formation de leurs employés une priorité.

Il faut une campagne qui sensibilise les agriculteurs et leurs employés aux ressources de formation disponibles en Saskatchewan.

Les agriculteurs nécessitent un soutien de leurs partenaires d'affaires afin d'adéquatement coordonner les possibilités de formation à l'intention de leurs employés.

Références

1. Zejda JE, McDuffie HH, Dosman JA. 1993. Epidemiology of health and safety risks in agriculture and related industries. Practical applications for rural physicians. *West J Med.* Jan;158 (1):56-63.
2. Enquête sur la population active, Statistique Canada.
http://www.statcan.ca/francais/Subjects/Labour/LFS/lfs-en_f.htm. Consultée en août 2005.
3. Dosman, J.A. and McDuffie. H.H. 1994. *Toward Human Sustainability In Agriculture. Policy Strategies for Agricultural Safety and Rural Health in Canada.* Centre for Agriculture Medicine. Saskatoon, Saskatchewan.
4. Recensement de l'agriculture de 2001. 2001. Statistique Canada.
http://www.statcan.ca/francais/agcensus2001/index_f.htm. Consulté en août 2005.
5. Louise Hagel, Communication personnelle (en anglais). August 2005.
6. Occupational Health and Safety, *The Farm Safety Guide.* 1996. Saskatchewan Labour Occupational Health and Safety.
7. *Human Resource Skill Needs Assessment for Primary Agriculture Production Sector.* 2003. Saskatchewan Agriculture Community Training Advisory Committee, Saskatchewan Council for Community Development. Saskatoon, Saskatchewan, Canada.
8. *Agriculture and Horticulture Workers. (NOC 843) Saskatchewan Job Futures.*
www.saskjobfutures.ca. Consulté en août 2005.
9. College Plans Review Committee, *Assessment Report on the College of Agriculture,* University of Saskatchewan. Plan, January 29, 2004.
10. Brisson, R.J. and Pickett W et al. *Canadian Agricultural Injury Surveillance Program. Agricultural Injuries in Canada for 1990-2000.* Disponible à: www.caisp.ca. Kingston: Queen's University, 2003. Consulté en juillet 2005.
11. *General Farm Workers (NOC 8431).* Saskatchewan Job Futures. www.saskjobfutures.ca. Consulté en août 2005.
12. Saskatchewan Government Insurance. *Safe drivers now pay even less for auto insurance in Saskatchewan!*
http://www.sgi.sk.ca/sgi_internet/sgi_pub/vehicle_insurance/safe_driver_recognition/safe_driver_recognition.htm. Consulté en août 2005.
13. *Farmers and Farm Managers (NOC 8251).* Saskatchewan Job Futures. www.saskjobfutures.ca. Consulté en août 2005.
14. *Agriculture Knowledge Centre. Saskatchewan Agriculture and Food.* Government of Saskatchewan. http://www.agr.gov.sk.ca/apps/contact/display_maps.asp?firstPick=Contact%20Us. Consulté en août 2005.



Annexe I

Participants et organismes représentés au
Saskatchewan Farm Injury Control Summit VI de l'IAREH



Conseillers municipaux et préfets- Agriculteurs

William Blackwell, n° 42	Bev Boehm, n° 134	Marc Loiséelle, n° 372
James Burak, n° 434	Malcolm Campbell, n° 250	Christa Marcotte, n° 6
Betty Caperhurst, n° 158	Dale Coakwell, n° 257	Dr M. J. Northcote- vétérinaire, n° 376
Ron Dielschneider, n° 158	Leah Cooper, n° 261	Joy Steinke, n° 6
Walter Kabaroff, n° 434	Ray Cooper, n° 261	Floyd Thunstrom, n° 255
Richard Nagel, n° 103	George Diehl, n° 464	Carmel Waddington, n° 318
Darol Owens, n° 161	Norm Eggum, n° 36	Vance Wensel, n° 74
Harold Ray, n° 102	Archie Frape, n° 121	Brenda Zemluk, n° 307
John Serhienko, n° 434	Sinclair Harrison, n° 121	Lee Torrance, n° 321
Kevin Stark, n° 102	Art Gampe, n° 464	Tim Richelhoff, n° 321
Richard Voisin, n° 102	Betty Hawkins, n° 134	
Art Weiss, n° 103	Gary Hoppe, n° 377	
Annette Morin, n° 469	Ron Kurz, n° 194	
Lloyd Andrews, n° 502	John Light, n° 502	

Corps professoral, personnel et étudiants de l'IAREH

James Dosman	Sueli de Freitas	Liliane Chenard
Helen McDuffie	Niels Koehncke	David Vickers
Debra Morgan	Anna Marie Mechor	Shelley Kirychuk
Leslie Holfeld	Lalita Bharadwaj	Iris Rugg
Lori Lockinger	Donna Rennie	Pamela Farthing
Julie Bidwell	Kendra Ulmer	Dale Worobec
Louise Hagel	Allison Cammer	Sunita Ghosh
Sean Siever	Sandy Normand	Vaneeta Kaur Grover
Merry-Lynn McDonald		

Professionnels de soins de santé

Judy Roll	Institute
Colleen Nesbitt	Sharon Clark
Noreen Agrey - Saskatchewan Prevention Institute	Lynn Froehlich
Laynni Locke - Saskatchewan Prevention	Kathy Scherger

Comité de santé et de sécurité en milieu agricole

Betty Abrey	Elvin Haupstein - Dairy Farmers of Saskatchewan
Bob Guest	Debra Gronning, n° 292
James Schick	
Carl Siemens	

Groupes d'intérêt agricoles

JoAnne Lapierre - Enseignante - Directrice	John Saum – Ministère du Travail de la Saskatchewan
Joyce Holland - Enseignante - Directrice	Bob Elian - Farmers with Disabilities
Marcel Hacault - ACSA	Al Morhart – Agriculture dans la classe



Annexe II

Ordre du jour du
Saskatchewan Farm Injury Control Summit VI de l'IAREH



Saskatchewan Farm Injury Control Summit VI
Le 8 novembre 2004

8 h 30	Inscription
9 h	Mot de bienvenue Dr James Dosman, directeur, Institut de santé agricole, rurale et environnementale (IAREH), Université de la Saskatchewan
9 h 15	Programme de surveillance des traumatismes à la ferme de la Saskatchewan 1990-2000 Louise Hagel, Institut de santé agricole, rurale et environnementale (IAREH), Université de la Saskatchewan
9 h 45	La protection facultative d'un régime d'indemnisation des accidents du travail à l'intention des employeurs agricoles Marcie Garinger, <i>Saskatchewan Workers' Compensation Board</i>
9 h 55	Droits et responsabilités des propriétaires et des exploitants agricoles Harry Stilborn, agent de santé au travail, ministère du Travail de la Saskatchewan Questions et réponses: Agents de santé au travail en agriculture
11 h 15	Pause
11 h 30	Les accidents qui bouleversent la vie Michelle Williams, productrice, Wolseley (Saskatchewan)
Dîner	« L'importance de la santé et de la sécurité en agriculture aux communautés rurales » Debra Gronning, directrice, Division 6 de la SARM Remerciements Prix média d'excellence de l'IAREH pour des reportages sur la prévention des blessures en milieu agricole
13 h	Explication des séances en petits groupes Cameron Wilk, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et du Développement rural de la Saskatchewan
13 h 10	Première séance en petits groupes Tâche 1: Identifiez les aspects qui devraient être abordés dans une formation de sécurité à l'intention des nouveaux travailleurs agricoles. Tâche 2: Identifiez la durée de la formation et les modes de prestation. Quels facteurs vous prédisposent à suivre la formation vous-même ou à faire vos travailleurs agricoles la suivre?
13 h 55	Rétroaction de la première séance
14 h 20	Pause
14 h 35	Deuxième séance en petits groupes Tâche 3: Élaborez un plan d'action relatif à la formation de sécurité des nouveaux travailleurs agricoles à votre ferme. Élaborez un plan d'action qui traite la formation de sécurité des nouveaux travailleurs agricoles en Saskatchewan. Tâche 4: Selon vous, quelles sont les priorités d'intervention?
15 h 15	Rétroactions: Partager les idées Cameron Wilk, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et du Développement rural de la Saskatchewan
15 h 35	Conclusion et évaluation Dr James Dosman, directeur, Institut de santé agricole, rurale et environnementale (IAREH), Université de la Saskatchewan
15 h 50	Prix de présence



Annexe III

Notes des séances selon les cinq thèmes du
Saskatchewan Farm Injury Control Summit VI de l'IAREH



Thème 1: L'évolution du travailleur agricole

Identifiez les aspects qui devraient être abordés dans une formation de sécurité à l'intention des travailleurs agricoles.

Évolution des familles agricoles; conjoint/conjointe originaire de la ville et nécessite une formation
Accent sur les groupes « à risque »
Réticence des jeunes travailleurs
Grandes exploitations nécessitent des travailleurs formés à temps plein et sont axées sur la production
Petites exploitations nécessitent des travailleurs à temps partiel qui sont spécialisés
Qualité de la main-d'oeuvre

Identifiez la durée de la formation et les modes de prestation.

Crédits et certificats en matière de santé et de sécurité destinés aux élèves des 10^e, 11^e et 12^e années
Utilisation des médias pour accroître la sensibilisation
Séminaires locaux
Petites quantités d'information facilement assimilées (pas plus de 10 minutes)
Manque d'accès à la formation; qui assume les coûts?
Intensification de la campagne médiatique
Davantage de programmes de bourse comme la *Network Scholarship*
Création de modules de formation pour répondre aux besoins
Durée de formation allant de deux heures à deux semaines

Élaborez un plan d'action qui traite la formation de sécurité des travailleurs agricoles en Saskatchewan.

Questionnaire pour évaluer les connaissances générales du travailleur
Rehaussement du profil de l'industrie agricole
Formation de sécurité obligatoire pour que les travailleurs soient admissibles à l'assurance-emploi
Certificat de travailleur agricole

Priorités d'intervention

Assurer que les responsables des politiques sont informés
Accroître les services des collèges régionaux
Intégrer la formation aux programmes existants



Thème 2: La situation du travailleur saisonnier

Identifiez les aspects qui devraient être abordés dans une formation de sécurité à l'intention des travailleurs agricoles.

Apprentissage en milieu de travail pendant la pleine saison
Nature saisonnière du travail; on doit constamment former de nouveaux travailleurs
Formation difficile à cause de l'ancien équipement qui n'est pas sécuritaire
Grandes exploitations nécessitent des travailleurs formés à temps plein et sont axées sur la production
Petites exploitations nécessitent des travailleurs à temps partiel qui sont spécialisés
Propriétaires tiennent pour acquis que le travail est familier à tous

Identifiez la durée de la formation et les modes de prestation.

Utilisation régulière du courriel, surtout en pleine saison
Petites quantités d'information facilement assimilées (pas plus de 10 minutes)
Durée de formation allant de deux heures à deux semaines

Élaborez un plan d'action qui traite la formation de sécurité des travailleurs agricoles en Saskatchewan.

Incentif de prime réduite de la WCB pour employeurs qui offrent la formation

Priorités d'intervention

Bâtir sur les ressources actuelles



Thème 3: La formation intense

Identifiez les aspects qui devraient être abordés dans une formation de sécurité à l'intention des travailleurs agricoles.

Utilisation peu fréquente de la machinerie
Nature saisonnière du travail; on doit constamment former de nouveaux travailleurs
Nature imprévisible du travail
Connaissances sur l'exploitation

Identifiez la durée de la formation et les modes de prestation.

Intégration d'un suivi régulier au programme de formation

Élaborez un plan d'action qui traite la formation de sécurité des travailleurs agricoles en Saskatchewan.

Séminaires locaux

Priorités d'intervention

Matériel pratique/écrit



Thème 4: Le programme d'incitatifs en matière de sécurité agricole

Identifiez les aspects qui devraient être abordés dans une formation de sécurité à l'intention des travailleurs agricoles.

Sécurité; création d'une nouvelle culture
Mentalité indépendante des producteurs
Changement de culture est lent; nécessité de messages multiples

Identifiez la durée de la formation et les modes de prestation.

Accent sur le processus de prise de décision au sein de la famille agricole; intégration de l'aspect de la sécurité au processus de planification

Élaborez un plan d'action qui traite la formation de sécurité des travailleurs agricoles en Saskatchewan.

Certificat pour travailleurs agricoles
Nécessité d'accroître la certification

Priorités d'intervention

Ajustements à l'équipement afin d'assurer la sécurité
Obstacles culturels



Thème 5: La sensibilisation des employeurs

Identifiez les aspects qui devraient être abordés dans une formation de sécurité à l'intention des travailleurs agricoles.

Formateurs nécessitent la formation
Manque d'accès à la formation; qui assume les coûts?

Identifiez la durée de la formation et les modes de prestation.

Utilisation des clubs de marketing comme lieux de rassemblement
Participation des collèges régionaux
Séminaires locaux
Équipes de formation ambulantes comprenant plusieurs experts
Sécurité comme thème majeur aux événements agricoles, p. ex. *Agribition, Farm Progress*
Utilisation des Régies régionales de santé comme fonction de développement communautaire

Élaborez un plan d'action qui traite la formation de sécurité des travailleurs agricoles en Saskatchewan.

Information sur la WCB dans un envoi annuel
Intégration de la formation en santé et sécurité à l'information de santé et sécurité dans d'autres facettes de la vie rurale (cours pratiques de santé et de bien-être)
Intensification de la campagne médiatique
Jumelage à des programmes existants
Certificat pour travailleurs agricoles

Priorités d'intervention

Participation des intervenants à la création des modules de formation
Certificat « vert » n'est pas toujours bien accueilli par les cadres supérieurs
Rehaussement du profil des ressources existantes en matière de santé et de sécurité
Changement d'attitude, aucune intervention du gouvernement
Accent sur l'importance d'entretenir de bonnes relations (sécurité)



Rédigé et produit par

Louise Hagel, M.Sc., B.Sc.N.
Leanne F. LaBrash, M.Sc., B.S.A..
Kendra J. Ulmer RN, B.Sc.N.

à l'Institute of Agricultural Rural and Environnemental Health
Royal University Hospital
Université de la Saskatchewan
103, promenade Hospital
Saskatoon (Saskatchewan)
S7N 0W8
Canada
Téléphone: (306) 966-8286
Télécopieur: (306) 966-8799
<http://iareh.usask.ca/>
août 2005



Commandité par



Agriculture and
Agri-Food Canada

Agriculture et
Agroalimentaire Canada